

COMMUNIQUE DE PRESSE

DELICE HOLDING SA « DH »

Siège Social : Immeuble Joumena, zone d'activité Kheïreddine, la Goulette 2060 - Tunis

APPEL À CANDIDATURE POUR DEUX POSTES D'ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DELICE HOLDING SA « DH »

I- OBJET :

Conformément aux dispositions de l'article 38 du Règlement Général de la Bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances en date du 15 Août 2019 et de la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020 et suite à l'arrivée à terme du mandat des deux administrateurs indépendants à son conseil d'administration, la société DELICE HOLDING SA « DH » lance un appel à candidature pour la désignation de deux (2) membres indépendants du conseil d'administration, pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices 2025, 2026 et 2027.

Est considéré comme membre indépendant, toute personne n'ayant pas de liens avec la société DELICE HOLDING SA « DH » ou avec ses actionnaires ou ses dirigeants de nature à entacher l'indépendance de ses décisions ou l'entraîner dans une situation de conflit d'intérêt réelle ou potentielle.

Les deux Administrateurs indépendants qui seront désignés parmi les candidats retenus conformément aux critères et modalités prévus par la décision générale du CMF seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

II- CONDITIONS ET CRITERES D'ELIGIBILITE :

- A-** Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit être une personne physique qui jouit de ses droits civils et satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité.
- B-** Les candidats à ce poste doivent, au moment de leur candidature :
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
 - Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans l'industrie ou la finance et/ou la gestion des risques.
- C-** Ne peut être candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration :
- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du Code des sociétés commerciales tel que modifié par la loi n°2016-36 ;

- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent ;
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Tout candidat ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société DELICE HOLDING SA « DH », ses actionnaires, ses administrateurs ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

D- Tout candidat doit notamment satisfaire les critères suivants :

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président-directeur général, directeur général, directeur général adjoint, , ou salarié de la société DELICE HOLDING SA « DH »,
 - Président-directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, ou salarié d'une société appartenant au groupe DELICE HOLDING SA « DH ».
- Ne pas être président-directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société DELICE HOLDING SA « DH » est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration ou le directeur général ou le directeur général adjoint de la société DELICE HOLDING SA « DH » (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié est administrateur ou membre du conseil de surveillance ;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président du conseil ou Directeur général ou directeur général adjoint ou salarié de la société DELICE HOLDING SA « DH »,
 - Président-directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société DELICE HOLDING SA « DH ».
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société DELICE HOLDING SA « DH » ;
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société DELICE HOLDING SA « DH » ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président-directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint, du président du directoire, du directeur général unique, ou salarié ou d'un salarié de la société DELICE HOLDING SA « DH » ;
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerçant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être président-directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société DELICE HOLDING SA « DH » ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;

- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier ;
- Ne pas siéger à plus de trois conseils d'administration ou conseils de surveillance en qualité de membre indépendant.

III- CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

1. Une demande de candidature à l'intention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;
2. Une fiche de candidature selon le modèle prévu par l'appel à candidature en annexe 1 ;
3. Une Fiche signalétique de présentation des activités professionnelles du candidat au cours des dix dernières années notamment les fonctions qu'il exerce ou ont été exercées dans d'autre société ;
4. Le curriculum vitae du candidat dûment signé et à jour ;
5. Une copie de la carte d'identité nationale ;
6. Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat en annexe 2 ;
7. Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
8. Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae ;
9. Un certificat de non faillite récent pour tout candidat ayant exercé la fonction de dirigeant d'une société ;
10. Un duplicata de l'attestation de la déclaration de revenus au titre de l'année 2023.

Les candidats s'engagent à remettre à la SOCIETE DELICE HOLDING SA « DH » tout document indispensable pour l'appréciation des dossiers de candidature.

Pour toute autre information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à DELICE HOLDING SA « DH » par écrit à l'adresse électronique suivante : hichem.benjemara@groupepedelice.com.tn

IV-MODALITÉS ET DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés par le poste doivent faire parvenir leurs dossiers de candidatures sous plis fermés recommandés avec accusé de réception ou les déposer directement, contre décharge au siège social de la Société DELICE HOLDING SA « DH » sis à l'immeuble Joumena, zone d'activité Kheïreddine la Goulette 2060-Tunis, au bureau d'ordre 3^e étage, au plus tard **le 25 Avril 2025 à 16h**, date limite de réception des dossiers de candidature (le cachet du Bureau d'ordre faisant foi).

Le dossier de candidature doit être contenu dans une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING SA « DH », et portant la mention:

AC – AI - 01/2025

A NE PAS OUVRIR

**APPEL A CANDIDATURE POUR LA SÉLECTION DES CANDIDATS
AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DELICE HOLDING SA**

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenant après la date de clôture des candidatures sus-indiquée sera systématiquement éliminé (le cachet de la poste faisant foi pour la transmission par voie postale).

IV- LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

La liste des candidats éligibles sera arrêtée par un comité non permanent compte tenu du respect des conditions exigées.

Le Conseil d'administration, après avis du comité non permanent, peut déclarer les résultats de l'appel à candidature infructueux.

Les candidats seront choisis après évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans l'avis d'appel à candidatures et compte tenu de la satisfaction des conditions énumérées dans les présents "Termes de Référence".

Les candidats sélectionnés seront informés de leur sélection conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

La liste des candidats retenus accompagnée des informations mentionnées dans la décision générale du CMF n° 23 du 10 mars 2020 sera mise à la disposition des actionnaires vingt et un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire au siège de la société DELICE HOLDING SA « DH » situé à l'immeuble Joumena, zone d'activité Kheïreddine, la Goulette – Tunis.

La nomination des deux administrateurs indépendants sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2024.

DELICE HOLDING SA « DH » se réserve le droit de ne pas donner suite au présent appel à candidature sans que le(s) candidat(s) même retenu(s) ne puisse(nt) réclamer aucune indemnisation.

ANNEXE 1

**FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DELICE HOLDING SA « DH »**

Nom et prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone : fixe

GSM

E-mail :

Profession/Activité :

Formation académique :

Autres qualifications du candidat :

Mandats en cours dans d'autres conseils d'administration :

ANNEXE 2

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

(Nom et Prénom) :

CIN n° : Délivrée à le :

Faisant élection de domicile au :
.....

Candidat(e) au poste d'administrateur indépendant, membre du Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING SA « DH », déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales qui dispose que: « Ne pourront être membre du conseil d'administration :
 - Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
 - Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,
 - Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce,
 - Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle. »
- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature lancé par la société DELICE HOLDING SA « DH »;et
- Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.
- Ne pas être dans l'une des situations d'interdiction et d'incompatibilité prévues par la législation en vigueur.
- Ne pas être en situation irrégulière vis-à-vis de l'administration fiscale et des organismes de sécurité sociale.

Fait à....., le

SIGNATURE LEGALISEE